# CONSEIL

# Réunion des Bureaux du Mercredi 4 Juin 1952.

#### EXAMEN DES POUVOIRS

Rapports d'élection remis à la Présidence et insérés au « Journai officiel » conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement du Conseil de la République.

1 Bureau. - M. Tamzali, rapporteur.

# Département de Constantine.

1er collège.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Electeurs inscrits, 359.

Nombre des votants, 354.

Palomba (Gabriel)

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de Constantine (1° collège) ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

est de 176. Ont obtenu: 172 voix. MM. Augarde (Jacques) ..... Delrieu (Marcel) ..... Bertagna (Roland)

Joubert (Fernand)

Suffrages valablement exprimés, 351, dont la majorité absolue

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

Pughèse (Augustin) .....

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 359. Nombre des votants, 357. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9. Suffrages valablement exprimés, 348,

υu	minges valuatement expenses, ore-		
	Ont obtenu:		
MM.	Augarde (Jacques)	218	voix.
	Delrieu (Marcel)	180	
	Tucci (Albert)	112	
-	Martin-Sané (Jacques)	52	
	Joubert (Fernand)	17	
	Bertagna (Roland)	5	<del></del>
	Palomba (Gabriel)		
	Pughèse (Augustin)	1	-

(1 f.)

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Augarde (Jacques) et M. Delrieu (Marcel) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Augarde (Jacques) et de M. Delrieu (Marcel) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

1er Bureau. — M. Le Guyon, rapporteur.

# Département de Constantine.

2º collège.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de Constantine (2º collège) ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 1.602.

Nombre des votants, 1.587.

Rulletins blancs ou nuls à déduire, 125.

Suffrages valablement exprimés, 1.462, dont la majorité absolue est de 732.

# Ont obtenu:

ИM	Mahdi Abdallah	777	voix.
	Narounn Amar	708	
	Bouherid	669	
	Djemann	565	
	Mostefaïgg		
	Benhabyles	561	_
	Sisbane	266	
	Boudoum	33	
	Brahimi	32	
	Mekdade	32	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Mahdi Abdallah a été proclamé élu comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suf-frages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par un seul candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

#### Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1.602 Nombre des votants, 1.579. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 128. Suffrages valablement exprimes, 1.451.

## Ont obtenu:

MM.	Mostefaï El Hadi	736	voix.
-	Benhabyles Cherif	712	
	Bouherid	654	_
	Naroun	632	
	Sishane		

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Mostefaï El Hadi et M. Benhabyles Cherif ont été proclamés Eus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Mahdi Abdallah, de M. Mostefaï El Hadi et de M. Benhabyles Cherif qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

1er Bureau. — M. de La Gontrie, rapporteur.

## Côte française des Somalis.

Nombre de sièges à pourvoir, 1.

Les élections du 25 mai 1952 dans le territoire de la Côte française des Somalis ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 26. Nombre de votants, 25

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.

Suffrages valablement exprimés, 23, dont la majorité absolue est de 12.

## Ont obtenu:

MM. Hassein Gouled	14 voix.
Hahmoud Harbi	8
Djamah Ali	1

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Hassein Gouled a été proclamé élu comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Hassein Gouled, qui remplit les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

## 1er Burrau. — M. Pinton, rapporteur

## Gabon.

1re section.

Nombre de sièges à pourvoir, 1.

Les élections du 18 mai 1952 dans le teritoire du Gabon (1ºº section) ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14.

Nombre des votants, 14. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.

Suffrages valablement exprimés, 14, dont la majorité absolue est de 8.

Ont obtenu:

M. Durand-Réville (Luc).....

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Durand-Réville (Luc) a été proclamé élu comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. Voirc le bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Durand-Réville (Luc), qui remplit les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 1º Bureau. — M. Lodéon, rapporteur.

#### Gabon.

2e section.

Nombre de sièges à pourvoir : 1.

Les élections du 18 mai 1952 dans le territoire du Gabon (2e section) ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 25.

Nombre des votants, 25. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.

Suffrages valablement exprimés, 25, dont la majorité absolue est de 13.

Ont obtenu:

MM. Gondjout (Paul)..... Ayouné ......

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gondjout (Paul) a été proclamé élu comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Gondjout (Paul), qui remplit les conditions prescrites par la loi.

# 1er Bureau. — M. Boulangé, rapporteur.

# Département de la Guadeloupe.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952, dans le département de la Guadeloupe, ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 600.

Nombre des votants, 579.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 41.

Suffrages valablement exprimés, 538, dont la majorité absolue est de 270.

Ont obtenu.

	one obtenu.		
MM.	Satineau		
	Valeau	148	
	Bernier	147	
	Renaison	128	
	lacave	127	
	Fenillard		
	Letin	46	
	Rinaldo	41	
	Albrand	32	-
	Gotte	5	

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les resultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 600. Nombre des votants, 577. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 20.

Suffrages valablement exprimés, 557.

## Ont obtenu:

	one obtoile.	
MM.	Satineau (Maurice)	278 voix.
	Valeau (Amédée)	228 —
	Bernier (Lucien)	185
	Dessout (Hector)	139 →
	Renaison (Clovis)	132 —
	Lacave (Paul)	121 -
	Feuillard (Gaston)	7 —
	Rinaldo (Henri)	4
	Albrand (Médard)	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Satineau (Maurice) et M. Valeau (Amédée) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement. Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Satineau (Maurice) et de M. Valeau (Amédée), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 1er Bureau. — M. Kalb, rapporteur.

# Représentant des citoyens français résidant en Indochine, élu par l'Assemblée nationale.

Nombre le sièges à pourvoir: 1.

L'élection, qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, le 30 mai 1952, a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 247.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8.

Suffrages valablement exprimés, 239.

Nombre des voix obtenues par les candidats:

MM. Motais de Narbonne ...... 129 voix.

Conformément à l'article 57 de la loi du 23 septembre 1948, M. Motais de Narbonne a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

En conséquence, votre 1er bureau vous propose de valider les opérations électorales tendant à la désignation du représentant des citoyens français résidant en Indochine.

# 1º BUREAU. — M. Marcilhacy, rapporteur.

## Territoire de Madagascar.

# 1re section.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le territoire de Madagascar (1re section) ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 64.

Nombre des votants, 64.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.
Suffrages valablement exprimés, 62, dont la majorité absolue est de 32.

## Ont obtenu:

MM. Castellani (Jules)		
Longuet (Paul)	32	_
Serrure (Daniel)	27	
Roffast		
Liotard	11	
·		

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Castellani (Jules) a été proclamé élu comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Une protestation était jointe au dossier concernant l'élection de M. Longuet.

Après l'avoir examinée votre 1er bureau a décidé de la retenir

et de proposer l'invalidation de M. Longuet.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider seule l'élection de M. Castellani (Jules) qui remplit les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 1ºr Bureau. — M. Fléchet, rapporteur.

## Territoire de Madagascar et dépendances.

# 2º section.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 96.

Nombre des votants, 95.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.

Suffrages valablement exprimés, 95.

Sumages valablement exprimes, 55.		
Nombre de voix obtenu par chaque liste:		
Liste d'entente Franco-Malgache	24	voix.
Liste pour l'amélioration sociale et économique de	-	
Madagascar	22	
Madagascar	22	-
<b>3</b>		

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948. les sièges ont été attribués aux listes selon la règle du plus fort reste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste d'entente Franco-Malgache, 1 siège.

La liste pour l'amélioration sociale et économique de Madagascar, 1 siège.

La liste de défense des intérêts sociaux et culturels de Mada-

gascar, 1 siège.

En vertu de l'article 51 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Ramampy, présenté par la liste d'entente Franco-Malgache. M. Laingo-Ralijaona, présenté par la liste pour l'amélioration sociale et économique de Madagascar.

M. Zasimahova, présenté par la liste de défense des intérêts

sociaux et culturels de Madagascar.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats justifient des conditions d'éligibilité requises

par la loi.

En conséquence, votre 1er bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire de Madagascar (2e collège).

## 1er Bureau. — M. Franck Chante, rapporteur.

#### Département de Meurthe-et-Moselle.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de Meurtheet-Moselle ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 1455. Nombre des votants, 1451. Bulletins blanes au nuls à déduire, 6.

Suffrages valablement exprimés, 1445, dont la majorité absolue est de 723.

#### Ont obtenu:

MM. Gravier (Robert)	800	voix.
de Chevigny	615	
Pinchard	567	
Mathieu	417	<u> </u>
Lionel Pélerin	392	
Schmidt	319	
Bic	285	
Collin	277	
Marin	259	_
Lacaze	113	_
Michaut	110	_
Schwartz	107	_

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gravier (Robert) a été proclamé élu comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suf-frages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par un seul candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1455. Nombre des votants, 1442. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 20. Suffrages valablement exprimés, 1422.

## Ont obtenu:

MM. de Chevigny (Pierre)	675 voix
Pinchard (Raymond)	
Mathieu	351 —
Lionel Pélerin	328 —
Schmidt	278
Marin	145
Lacaze	102 —
Grégoire	99
Michaut	$\frac{92}{2}$ -
Lejeune Collin	29 — 12 —
Bic	3 -
Schwartz	2 _

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. de Chevigny (Pierre) et M. Pinchard (Raymond) ont été pro-clamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.
Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Gravier (Robert), de M. de Chevigny et de M. Pinchard qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 1er Bureau. — M. de la Gontrie, rapporteur.

#### Département de la Meuse.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952, dans le département de la Meuse, ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 828.

Nombre des votants, 826.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 6.

Suffrages valablement exprimés, 820, dont la majorité absolue

### Ont obtenu:

MM.	Schleiter (François)	575	voix.
	Brousse (Martial)	530	
	Thevenon	90	-
	de Chardon	89	_
	Chabet	. 57	
	Mordin	53	
	Abilot	48	_
	Savard	46	
Mme	Amiot	41	
M.	Schmit	39	_

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Schleiter (François) et M. Brousse (Martial) ont été proclamés élus comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Schleiter (François) et de M. Brousse (Martial) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 1er Bureau. — M. Courrière, rapporteur.

## Département du Morbihan.

. Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département du Morbihan ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 1.400.

Nombre des votants, 1.393.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 28.

Suffrages valablement exprimés, 1.365, dont la majorité absolue est de 683.

# Ont obtenu:

MM.	Yvon	558	voix.
	Le Léannec	523	
	Le Digabel	415	
	Le Gouyon	409	<del></del> ,
	Le Duigou	344	
	Juin	277	-
	Decker	210	
	Le Moenic	199	
	Bigno	178	
	Mändart	166	
	Béchard	119	
	Janot	118	_
	Aubert	101	
Mlle	Le Fur	99-	
MM.	Le Hen	97	
	Richard	76	-

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les resultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1.400. Nombre des votants, 1.389. Bulletins blanes ou nuls à déduire, 22. Suffrages valablement exprimés, 1.367.

## Ont obtenu:

voix

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Yvon (Joseph), M. Le Léannec et M. Le Digabel ont été pro-clamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Une protestation était jointe au dossier. Après l'avoir examinée, voire 1er bureau a décidé de ne pas la retenir.

Voire 1er bureau a decidé de ne pas la retenir. Voire 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Yvon (Joseph), de M. Le Léannec et de M. Le Digabel qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# ier Bureau. — M. Pinton, rapporteur.

#### Département de la Moselle.

Nombre de sièges à pourvoir : 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Moselle ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 1882

Nombre des votants, 1856. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 7. Suffrages valablement exprimés, 1849, dont la majorité absolue est de 925.

Ont obtenu:

MM.	Driant (Paul)	997	voix.
	Schwartz (René)	946	
	Bousch (JeanEric)	894	
,	de Maud'huy (Bertrand)	690	
	Jager (René)	652	
	Robert (Jean)	615	
	Dahlem (Robert)	187	<b>—</b>
	Lamm (Paul)	185	
	Dellandréa (Louis)	168	~~~
	Derrieux (Jean)	66	_
	Schuler (Nicolas)	52	
	Picard (André)	50	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Driant (Paul) et M. Schwartz (René) ont été proclamés élus comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par 2 candidats, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1882. Nombre des votants, 1860. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 28. Suffrages valablement exprimés, 1932.

## Ont obtenu:

MM.	Bousch (Jean-Erie)	966	voix.
	Jager (René)	643	
	Dahlem (Robert)	139	
	de Maud'huy (Bertrand)	44	
	Robert (Jean)	12	
	Lamm (Paul)	3	
	Dellandréa (Louis)	2	
	Derrieux (Jean)	1	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Bousch (Jean-Eric) a été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Driant (Paul), de M. Schwartz (René) et de M. Bousch (Jean-Eric), qui remplissent les conditions d'éligibi-lité prescrites par la loi.

# 2º Bureau. - M. Lelant, rapporteur.

## Département de la Nièvre.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Nièvre ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 770. Nombre des votants, 767.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 59.

Suffrages valablement exprimés, 708, dont la majorité absolue est de 355.

# Ont obtenu:

MM.	Joussot	262 v	oix.
	Gadoin	$248 \cdot$	—
	Gérard	204	<u>.</u>
	Gamard	201	
	Barbot	88 -	
	Savignat	87 ·	
	Gillot	$85$ $\cdot$	_
	Guyollot	64 .	_
	Jacquinot	61 -	
	Chateau	55 ·	
	Guvonnet	27 -	
	Miguon	11 .	
	Jouvet	3 .	
	Lyon	0 .	
-	1 117 3 3 4 4 7 7 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	7.	٠.

La majorité absolue n'avant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

#### Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 770. Nombre des votants, 770. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9. Suffrages valablement exprimés, 761.

# Ont obtenu:

MM.	Gadoin	417	voix.
	Doussot		
	Guyollot	272	
	Gamard	269	-
	Barbot	75	
	Gillot	74	-
	Chateau	2	
	Gérard	$\bar{2}$	
	Savignat	1	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gadoin (Jacques) et M. Doussot (Jean) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Votre 2º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Gadoin (Jacques) et de M. Doussot (Jean), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

## 2º BUREAU. - M. Borgeaud, rapporteur.

# Territoire du Niger.

1 section.

Nombre de sièges à pourvoir : 1.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 16.

Nombre des votants, 16. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 1.

Suffrages valablement exprimés, 15.

Majorité absolue, 8.

Nombre de voix obtenu par les candidats:

M. Fourrier (Gaston) .....

En vertu de l'article 51 du 23 septembre 1948, M. Fourrier (Gaston) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages expri-més a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement. Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. En conséquence, votre 2º bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire du Niger (1º section).

# 2º BUREAU. - M. Borgeaud, rapporteur.

## Territoire du Niger.

2º section.

Nombre de sièges à pourvoir: 1.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 36.

Nombre des votants, 36.

Bulletins blancs ou nuis à déduire, 1.

Suffrages valablement exprimés, 35.

Majorité absolue, 18.

Nombre des voix obtenues par les candidats:

. Yacoula Sido	34 voix.
Oumar Ra	1 —
Perret (François)	0 —
Léandre (Pauline)	0

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, M. Yacouba Side ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Une protestation était jointe au dossier.

Après l'avoir examinée, votre 2° bureau a décidé. En conséquence, votre 2° bureau vous propose de valider les opérations électorales du Niger (2º section).

# 2º Bureau, - M. Lelant, rapporteur.

# Département du Nord.

Nombre de sièges à pourvoir: 9.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 3980.

Nombre des votants, 3974.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 34.

Suffrages valablement exprimés, 3940.

# Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste	socialiste S. F. I. O	1199	voix
	union rép., résistante et antifasciste (comm.)	847	
Liste	rassemblement du peuple français	663	_
	M. R. P	641	·
Liste	indépendants et paysans	473	_
Liste	fédération indépendante et radicale	117	

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1948, les sièges ont été attribués aux listes ayant atteint successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette liste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste socialiste S. F. I. O., 3 sièges.

La liste communiste, 2 sièges.

La liste R. P. F., 2 sièges.

La liste M. R. P., 1 siège.

La liste indépendants et paysans, 1 siège.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

- M. Denvers (Albert), présenté par la liste socialiste S. F. I. O.
- M. Naveau (Charles), présenté par la liste socialiste S. F. I. O. M. Ramette (Arthur), présenté par la liste communiste.
- M. Houcke (Jules), présenté par la liste R. P. F.
- M. Walker (Maurice), présenté par la liste M. R. P.
- M. Vandaele (Jean), présenté par la liste indépendants et paysans.
  - M. Dutoit (Adolphe), présenté par la liste communiste.
  - M. Canivez (André), présenté par la liste socialiste S. F. I. O.
  - M. Liot (Robert), présenté par la liste R. P. F.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 2º bureau vous propose de valider les opérations électorales du département du Nord.

# 2º BUREAU. - M. de Chevigny, rapporteur.

# Département de l'Oise.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de l'Oise ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 1355 Nombre des votants, 1349.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.

Suffrages valablement exprimés, 1347, dont la majorité absotue est de 674.

# Ont obtenu:

MM.	Séné	666	voix.
	Bouquerel	659	
	Caillet	117	
	Lelong	118	
	Delahoutre		_
	Derogy	184	
		247	
	Havez	$\bar{2}\bar{2}8$	
	Sassier		
	Parizet		
	Cottin	33	

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

#### Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1355 Nombre des votants, 1346. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 45.

Suffrages valablement exprimés, 1301.

## Ont obtenu:

ММ.	Bouquerel	775	voix.
	Séné		
	Caillet	102	
	Lelong	101	
	Berthelot	400	
	Sassier	395	
	Cottin	13	
	Delahoutre	11	<b>—</b>
	Derogy	4	
	Parizet		
	Havez	1	-

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Bouquerel (Amédée) et M. Séné (Robert) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. Votre 2º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Bouquerel (Amédée) et de M. Séné (Robert) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la

# 2º Bureau. - M. Borgeaud, rapporteur.

# Circonscription d'Oran.

1er collège.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952, dans la circonscription d'Oran, ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 541.

Nombre des votants, 538. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 12.

Suffrages valablement exprimés, 526, dont la majorité absolue est de 264.

# Ont obtenu:

MM.	Enjalbert	316	voix.
	Gasser	185	
	Gonzalès	73	_
	Matteï		
	Gay		
	Kruger	115	
	Larribère	33	
	Pélozuélo	35	
	Pique	. 0	-

Conformément aux articles 26 et 38 de la loi du 23 septembre 1948, M. Enjalbert a été proclamé élu comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par un candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

#### Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 541. Nombre des votants, 531. Bulletins blanes ou nuls à déduire, 4. Suffrages valablement exprimés, 527.

# Ont obtenu:

MM.	Gay	266	voix.
	Gasser	228	
	Pélozuélo	33	_

Conformément aux articles 26 et 38 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gay (Etienne) a été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. Votre 2° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Enjalbert et de M. Gay qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 2º BUREAU. — M. Borgeaud, rapporteur.

# Circonscription d'Oran.

2º collège.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 874. Nombre des votants, 864.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 46.

Suffrages valablement exprimés, 818, dont la majorité absolue est de 410.

# Nombre de voix obtenu par les candidats:

MM. Sid Cara	582	voix.
Benchiha	580	
Tahar	209	
Boutarène	208	

Conformément aux articles 26 et 38 de la loi du 23 septembre 1948, M. Sid Cara (Chérif) et M. Benchiha (Abdelkader), ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits, ont été proclamés élus.

Les opérations ont été fai es régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. En conséquence, votre 2° bureau vous propose de valider les opérations électorales de la circonscription d'Oran (2° col-

# 2º BUREAU. - M. Southon, rapporteur.

# Département de l'Orne.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

Les élections du 18 mai 1952, dans le département de l'Orne, ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 943 Nombre des votants, 937.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 10.

Suffrages valablement exprimés, 927, dont la majorité absolue est de 464.

## Ont obtenu:

	on obtain.		
MM.	Laniel		
	Meillon	319	
	Hebert	283	
	Cousin	217	
	Le Sassier Boisauné	204	_
	Leveque	176	
	Barbey	93	
	Le Terrier	53	_
	Merle	14	
	Colombat		

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 943. Nombre des votants, 943. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2. Suffrages valablement exprimés, 941.

# Ont obtenu:

MM.	Laniel		
	Le Sassier-Boisauné		
	Meillon	360	
	Hebert	247	
	Cousin	181	
	Merle	8	
	Colombe:	8	
	Levesque	6	_
	Le Terrier	1	
_			

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Lamel (René) et M. Le Sassier-Boisauné ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les opérations ont été faites regulierement. Votre 2º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Laniel (René) et de M. Le Sassier-Boisauné, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

2º Bureau. - M. de Chevigny, rapporteur.

# Territoire de l'Oubanghi-Chari.

1re section.

Nombre de sièges à pourvoir: 1.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 15.

Nombre des votants, 15.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.

Suffrages valablement exprimés, 13.

Majorité absolue, 7.

Nombre des voix obtenues par les candidats:

M. Aubé (Robert) ...... 13 voix.

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, M. Aubé, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages expri-més, a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement. Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. En conséquence, votre 2º bureau vous propose de valider les opérations électorales de l'Oubanghi-Chari.

# 2º Bureau. — M. de Chevigny, rapporteur.

## Territoire de l'Oubanghi-Chari,

2º section.

Nombre de sièges à pourvoir: 1.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 27.

Nombre des votants, 27.

Suffrages valablement exprimés, 27.

Majorité absolue, 14.

# Nombre des voix obtenues par les candidats:

M. Rivierez .		<b>18</b>	voix.
Mme Vialle	*************************	9	

Conformément à l'article 51 de la loi du 23 septembre 1948, M. Rivierez ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu.

Les opérations ont été faites régulièrement. Le candidat proclamé justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. En conséquence, votre 2° bureau vous propose de valider les opérations électorales de l'Oubanghi-Charl.

# 2º Burkau. — M. Le Sassier-Boisauné, rapporteur.

## Département du Pas-de-Calais

Nombre de sièges à pourvoir: 6.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants : Electeurs inscrits, 2954.

Nombre des votants, 2954.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 24.

Suffrages valablement exprimés, 2930.

# Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste socialiste	1302 voix.
Liste concentration républicaine	738 —
Liste P. C. F	
Liste M. R. P	415 —

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1918, les sièges out été attribués aux listes ayant atteint successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette liste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste socialiste, 3 sièges

La liste concentration républicaine, 1 siège. La liste P. C. F., 1 siège. La liste M. R. P., 1 siège.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant :

M. Chochoy, présenté par la liste socialiste.
M. Vanrullen, présenté par la liste socialiste.
M. Tellier, présenté par la liste concentration républicaine
M. Calonne, présenté par la liste P. C. F.
M. Durieux, présenté par la liste socialiste.
M. Boulanger, présenté par la liste M. R. P.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. En conséquence, votre 2º bureau vous propose de valider les opérations électorales du département du Pas-de-Calais.

# 3º BUREAU. - M. Armengaud, rapporteur.

# Département du Puy-de-Dôme.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département du Puy-de-Dôme ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 1.270.

Nombre des votants, 1.265. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 1.

Suffrages valablement exprimés, 1.264, dont la majorité absolue est de 633.

# Ont obtenu:

MM.	Dassaud	EC.	voix.
411111			
		550	
	Fournier	513	
	Reynouard	439	
	Chatrousse	377	
	Pakowski	316	
	Chirent	228	
	Chataing	160	
	Boyer	158	
	Fondras	84	
	Favard	81	
	Montagne	79	
-	Clermontel	54	
	Souchal	53	
	Tailhardat		
	Chouvin	48	_
	Chouvin	9.5	

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants;

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1.270 Nombre des votants, 1.265. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8 Suffrages valablement exprimés, 1.257.

Ont	obtenu	٠

MM.	Jean Reynouard	623	vois:	
	Francis Dassau			
	Gabriel Monpied	611		
	Chatrousse	576	-	
	Fournier	570		
	Pakowski	549	-	
	Fondras	64		`
	Favard	62	_	
	Montagne	59		
	Chirent	6		
	Clermontel	4		

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Jean Reynouard, M. Francis Dassaud et M. Gabriel Monpied ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 3º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Jean Reynouard, de M. Francis Dassaud et de M. Gabriel Monpied qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

3º BUREAU. - M. Lafforgue, rapporteur.

# Département des Basses-Pyrénées.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département des Basses-Pyrénées ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 1187.

Nombre des votants, 1185. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.

Suffrages valablement exprimés, 1183, dont la majorité absolue est de 592.

## Ont obtenu:

MM.	Tinaud	392	voix.
	de Menditte	384	·
	Biatarana	352	-
	Errecart	326	
	Pose	304	
	Delorm-Sorbé	277	
	Lafont	224	
	Ebrard	219	
	Fortain	214	
	Delteil	202	
	Forsans	201	
	Lahourcade	163	
	Martin	72	
	Lanusse	70	
	Frouté	70	

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1187. Nombre des votants, 1187. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 25. Suffrages valablement exprimés, 1162.

# Ont obtenu:

MM.	Jean-Louis Tinaud			
	Jean Biatarana	662	_	
		641		
	Delorm-Sorbé	740		
	Ebrard	396		
	Delteil	348		
	Lanusse	66		
	Martin	65	•	
	Frouté	65		
	Pose	7		
-	Lafont	3	_	
	Forsans	3		
	Errecart	1	_	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Jean-Louis Tinaud, M. Jean Biatarana et M. Jacques de Menditte ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 3º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Jean-Louis Tinaud, de M. Jean Biatarana et de M. Jacques de Mendite qui remplissent les conditions d'éligibilité procenites par le loi bilité prescrites par la loi.

3º BUREAU. — M. Estève, rapporteur.

## Département des Hautes-Pyrénées.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département des Hautes-Pyrénées ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 732. Nombre des votants, 731.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2.

Suffrages valablement exprimés, 729, dont la majorité absolue

Ont obtenu:

MM. Baratgin	461	voix.
Manent	355	_
Beguene	267	
Lamolle	84	
Battault	67	
Abadie	38	_
Castera	37	
Cabessanis		

Conformément à l'article 2 de la loi du 23 septembre 1948, M. Paul Baratgin a été proclamé élu comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par un candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 732 Nombre des votants, 731. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9. Suffrages valablement exprimés, 722.

0110		
MM. Gaston Manent	. 375	voix.
Beguene	. 289	
Castera	. 31	
Lamolle	. 27	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gaston Manent a été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative des-voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 3º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Paul Baratgin et de M. Gaston Manent qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

3º Bureau. - M. Pidoux de La Maduère, rapporteur.

# Département des Pyrénées-Orientales.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département des Pyrénées-Orientales ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 574.

Nombre des votants, 569.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 19.

Suffrages valablement exprimés, 550, dont la majorité absolue est de 276.

## Ont obtenu:

MM.	Léon-Jean Grégory	464	voix
	Joseph Gaspard	449	
	Fernand Cortale	85	
,	Antoine Miguel	84	_

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Léon-Jean Grégory et M. Joseph Gaspard ont été proclamés élus comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des electeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 3° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Léon-Jean Grégory et de M. Joseph Gaspard, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

3º BUREAU, - M. Tharradin, rapporteur.

#### Département du Bas-Rhin.

Nombre de sièges à pourvoir : 4.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 1.615.

Nombre des votants, 1.614.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8.

Suffrages valablement exprimés, 1.606.

## Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste du mouvement républicain populaire	$696^{\circ}$	voix.
Liste du rassemblement du peuple français	635	
Liste d'union des indépendants	184	
Liste d'union républicaine résistante et antifasciste.	55	
Liste d'union républicaine ouvrière et paysanne	36	-

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1948, les sièges ont été attribués aux listes ayant atteint successivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette liste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste du mouvement républicain populaire, 2 sièges. La liste du rassemblement du peuple français, 2 sièges.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

- M. Koessler (Ernest), présenté par la liste du mouvement répu-
- blicain populaire. M. Hoeffel (Robert), présenté par la liste du rassemblement du peuple français.
- M. Wach (Paul), présenté par la liste du mouvement républicain populaire.
- M. Radius (René), présenté par la liste du rassemblement du peuple français.

Les opérations ont été, faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier, sauf réserves d'un assesseur de la 3° section du collège électoral, non rete-nues par le bureau: aucune modification n'en serait résultée dans la répartition des sièges.

En conséquence, votre 3° bureau vous propose de valider les opérations électorales du département du Bas-Rhin.

3º Bureau. — M. Radius, rapporteur.

# Département du Haut-Rhin.

Nombre de sièges à pourvoir, 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département du Haut-Rhin ont donné les résultats suivants:

Premier tour.

Electeurs inscrits, 1191.

Nombre des votants, 1189.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9.

Suffrages valablement exprimés, 1180, dont la majorité absolue est de 591.

# Ont obtenu:

MM	Zussy	-526 voixa
	Kalb	484 —
	Bas-Kuentz	465
	Rey	461 —
	Ortlieb	403
	Ilurst	366
	Hartmann	296 —
	Richard	109 —
	Ehrard	
	Berger	99
	Melzger	31 . —
	Staehle	30
	Willem	29 —

La majorité absolue n'ayant été obtanue par aucun candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1191. Nombre des votants, 1188. Bulletins blancs ou nuls à déduire. 11. Suffrages valablement exprimés, 1177.

## Ont obtenu:

MW.	Gérard Hartmann		
•	Modeste Zussy	614	. —
	Paul-Jacques Kalb	597	
	Joseph Rey	492	
	Fernand Ortlieb	439	
	Marcel Hurst	412	
	Edouard Richard	77	_
	Emile Erhard	72	
	Jules Berger	60	
	Charles Metzger	24	
	Marcel Staehle	21	
	Alfred Willem	21	_
	Bas-knentz	16	_

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Gérard Hartmann, M. Modeste Zussy et M. Paul-Jacques Kalb ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier. Votre 3º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Gérard Hartmann, de M. Modeste Zussy et de M. Paul-Jacques Kalb qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 3º Bureau. - M. Auberger, rapporteur.

# Département du Rhône.

Nombre de sièges à pourvoir: 5.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 1.256.

Nombre des votants, 1.253.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 5.

Suffrages valablement exprimés, 1.248.

# · Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste d'union républicaine de défense du franc	357	voix.
Liste d'union des républicains démocrates présentée		
par le parti républicain radical et radical socia-		
liste	332	-
Liste d'union des républicains populaires et des		•
indépendants d'action sociale présentée par le		
M. R. P	247	<del></del>
Liste d'union républicaine résistante présentée par		
le parti communiste français	172	
Liste d'action républicaine indépendante et pay-		
sanne	103	
Liste du parti socialiste S. F. I. O	37	

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1948; les sièges ont été attribués aux listes ayant atteint successive ment la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette liste.

En conséquence, ont obtenu:

La liste d'union républicaine de défense du franc, 2 sièges.

La liste d'union des républicains démocrates, 1 siège.

La liste d'union des républicains populaires, 1 siège.

La liste d'union républicaine et résistante, 1 siège.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Claudius Delorme, présenté par la liste d'union républicaine de défense du franc.

M. Auguste Pinton, présenté par la liste d'union des républicains démocrates.

M. Joseph Voyant, présenté par la liste d'union des républicains populaires.

M. André Lassagne, présenté par la liste d'union républicaine de défense du franc.

M. Louis Dupic, présenté par la liste d'union républicaine et résistante.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'eligibilité requises par la loi.

Une réclamation était jointe au dossier: celle d'un électeur qui, s'étant présenté pour voter, n'a pu y être admis, une autre personne ayant déjà voté sous ce nom, d'après d'emargement fait sur les listes. Après avoir délibéré, votre 3° bureau à décidé de la classer sans suite.

En conséquence, votre 3º bureau vous propose de valider les opérations électorales du département du Rhône.

# 3º Bureau. — M. Muscatelli, rapporteur.

# Département de Saône-et-Loire.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952, dans le département de Saêneet-Loire, ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 1.480.

Nombre de votants, 1.475.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9.

Suffrages valablement exprimés, 1.466, dont la majorité absolue est de 734.

# Ont obtenu:

MM. Henri Maupoil	523	voix.
Jules Pinsard	452	
Henri Varlot	425	
Louis Blanchot	270	
Louis Veillaud	267	
Marius Gautheroy	251	
Jean Garnier	241	
René Roussel	247	-
C. Nesme	227	-
Joseph Metrop	213	
Mme Amélie de Rambuteau	193	٠
MM. Paul Guimet	182	
Louis Simonet	162	
François Mercier	157	
Jean Chalot	154	
Jules Petitjean	106	1
François Bulle	102	
Francis Margeat	93	•
Louis Bretin	29	
Lucien Rebouillat	24	

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, Il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui à donné les résultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1.480. Nombre de votants, 1.474. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 16. Suffrages valablement exprimés, 1.458.

# Ont obtenu:

,	
MM. Henri Maupoil	653 voix.
Jules Pinsard	615 —
Henri Varlot	575 <b>—</b>
Marius Gautheron	420
Jean Garnier	409
Francis Margeat	373 —
Louis Blanchot	253 —
Louis Veillaud	253
René Roussel	233 —
Louis Simonet	155 -
François Mercier	150
Jean Chalot	147
C. Nesme	- 8
Mme Amélie de Rambuteau	7
MM. Louis Bretin.	6
Paul Guimet	3 -
François Bulle	2 —
Joseph Metrop	2 -
Jules Petitjean	2 -
Lucien Rebouillat.	2 _
MUCION RODUMMAN,	4

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Henri Maupoil, M. Jules Pinsard et M. Henri Varlot ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 3e bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Henri Maupoil, de M. Jules Pinsard et de M. Henri Varlot, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 4º Bureau. — M. Yves Jaouen, rapporteur.

## Département de la Sarthe.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Sarthe ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 1084.

Nombre des votants, 1082.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 10.

Suffrages valablement exprimés, 1072, dont la majorité absolue est de 537.

# Out obtenu:

MM. Chapalain (Jean)	. 944 voix.
d'Argenlieu (Philippe)	319 —
Poignant (Fernand)	301 —
Boyer (Max)	. 296 —
Chevalier (Robert)	289 —
Fouet (Albert)	. 227
Olivier (René)	206 —
Trioreau (Moïse)	173
Doreau (Jean)	. 143 -
d'Ussel (Robert)	140 -
Henri (Raymond)	. 119 —
Tafàura Dantalia (Hubant)	. 115 —
Lefèvre-Pontalis (Hubert)	, 110
Tessier (Emile)	. 93 —
Mme Trihoreau (Régine)	33 —
MM. Rosier (Armand)	. 32 —
Bouhours (Prosper)	31 —
Thibault (Albert	. 22 —

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1084.

Nombre des votants, 1084.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 12.

Suffrages valablement exprimés, 1072.

	CO	NSEIL	DE
Ont obtenu:	,		
MM. Chapalain (Jean) d'Argenlieu (Philippe) Chevalier (Robert) Poignant (Fernand) Fouet (Albert) Guillot (Fernand) Tessier (Emile) Mme Trihoreau (Régine)		490 473 453 32	
MM. Rosier (Armand) Bouhours (Prosper) Thibault (Albert) Boyer (Max) Doreau (Jean) Olivier (René) Trioreau (Moise) Lefèvre-Pontalis (Hubert) d'Ussel (Robert) Henri (Raymond)		25 24 11 10 8 8 5 3 0	
Conformément à l'article 26 de l MM. Chapalain (Jean), d'Argenlie (Robert) ont été proclamés élus ce rité relative des voix.	a 101 du 23 septe eu (Philippe) et omme ayant réui	embre i Chev ni la n	alier aljo-
Les opérations ont été faites ré Nulle protestation n'était jointe a Votre 4° bureau vous propose, l'élection de MM. Chapalain (Jean) Chevalier (Robert) qui remplissen prescrites par la loi.	u dossier.	de va Philippe d'éligil	lider ) et oilité
4º BUREAU. — M. de Bardo	mnàche rapporte	111*	
Département de	• • •	, ,	
Nombre de sièges à pourvoir: 2			
Les élections du 18 mai 1952 de Savoie ont donné les résultats su	dans le départen	nent d	e la
Premier to	our.		
Electeurs inscrits, 740. Nombre des votants, 739. Bulletins blancs ou nuls à déde Suffrages valablement exprimés, lue est de 365.	uire, 11. 728, dont la ma	jorité a	bso-
Ont obtenu:  MM. de La Gontrie  Dumas Mariet Léger Mudry Bozon	••••••••	183 171 143	eix.
Conformément à l'article 26 de l M. de La Gontrie a été proclamé nombre de voix au moins égal à la ges exprimés et au quart des élect	élu comme avan	t réuni	un
La majorité absolue n'ayant été didat, il a été procédé à un deux donné les résultats suivants:			
Deuxième to	our.		
Electeurs inscrits, 740. Nombre des votants, 737. Bulletins blancs ou nuls à dédu Suffrages valablement exprimés,	uire, <b>8.</b> 729		
Ont obtenu:			
MM. Dumas		392 v 229	oix.

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Dumas a été proclamé élu comme ayant réuni la majorité

Votre 4° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de MM de La Gontrie et Dumas, qui remplissent les

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

conditions d'éligibilité prescrites par la loi,

relative des voix.

# 4º Bureau. — M. Michel Yver, rapporteur.

# Département de la Haute-Savoie.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Haute-Savoie ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 825. Nombre des volants, 819.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 5.

Suffrages valablement exprimés, 814, dont la majorité absolue est de 408.

# Ont obtenu:

Clerc (Jean) Ruin (François). Pianta (Georges). Montessuit (Claudius). Verdonnet (François). Boccagny (Albert). Blanc (Camille).	229 167 134 110 109	
Blanc (Camille) Berchet (Charles) Gallet (Aimé)	109	_

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 825. Nombre des votants, 819 Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8. Suffrages valablement exprancs, 811.

#### Ont obtenu:

MM. Clerc (Jean)	 411	voix
Ruin (François)	 334	
Planta (Georges)	 280	
Montessuit (Claudius)	 186	
Blanc (Camille)	 162	
Boccagny (Albert)	 99	
Berchet (Charles)	 12	_
Gallet (Aimé)	 8	_
Verdonnet (François)	 1	-

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, MM. Clerc (Jean) et Ruin (François) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 4º bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de MM. Clerc (Jean) et Ruin (François), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 4º Burbau. — M. Jacques Gadoin, rapporteur.

# Département de la Seine.

Nombre de sièges à pourvoir: 20.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 3.122.

Nombre des votants, 3.165.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8. Suffrages valablement exprimés, 3.097.

# Nombre de voix obtenu par chaque liste:

· · · · ·		
Liste d'union républicaine résistante et antifasciste	pré:	senté <b>e</b>
par le parti communiste français	1.217	voix.
Liste du rassemblement du peuple français	979	
Liste d'union du R. G. R. et des indépendants	331	
Liste du parti socialiste S. F. I. O	295	
Liste du mouvement républicain populaire	212	-
Liste d'union des indépendants de la Seine	35	_
Liste des indépendants	13	-
Liste d'union démocratique des Français indé-		
pendants	9	_
Liste indépendante de concentration républicaine.	<u> </u>	_

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1948, les sièges ont été attribués aux listes ayant atteint successi-vement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obtenue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette liste

En conséquence, ont obtenu:

La liste U. R. R. A., 8 sièges. La liste R. P. F., 7 sièges. La liste R. G. R. et indépendants, 2 sièges. La liste S. F. I. O., 2 sièges.

La liste M. R. P., 1 siège.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Marrane (Georges), présenté par la liste U. R. R. A. M. Berlioz (Johanny), présenté par la liste U. R. R. A. Mme Girault (Suzanne), présentée par la liste U. R. R. A. M. le général Petit, présenté par la liste U. R. R. A. Mile Dumont (Yvonne), présentée par la liste U. R. R. A. M. L'Huillier (Waldeck), présenté par la liste U. R. R. A. M. Primet (Jean), présenté par la liste U. R. R. A.

M. Primet (Jean), présenté par la liste U. R. A. M. Michelet (Edmond), présenté par la liste R. P. F. M. Bertaud (Jean), présenté par la liste R. P. F. M. Torrès (Henry), présenté par la liste R. P. F. M. Debû-Bridel (Jacques), présenté par la liste R. P. F. M. Depard (Mescalle), présenté par la liste R. P. F.

Mme Devcud (Marcelle), présentée par la liste R. P. F. M. Deutschmann (Charles), présenté par la liste R. P. F. M. Laffargue (Georges), présenté par la liste R. G. R. et

indépendants.

M. Brunhes (Julien), présenté par la liste R. G. R. et indépendants.

Mme Brossolette (Gilberte), présentée par la liste S. F. I. O. M. Hamon (Léo), présenté par la liste M. R. P. M. Chaintron (Jean), présenté par la liste U. R. R. A. M. Barré (Henri), présenté par la liste S. F. I. O.

M. Plazanet (Eugène), présenté par la liste R. P. F.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 4° bureau vous propose de valider les opérations électorales du département de la Seine.

# 5º Bureau. — M. Voyant, rapporteur.

## Département de la Seine-Inférieure

Nombre de sièges à pourvoir: 4.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 2.042.

Nombre des votants, 2.035.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 20.

Suffrages valablement exprimés, 2.015.

# Nombre de voix obtenu par chaque liste:

Liste d'Union républicaine des indépendants et 613 voix. Liste du parti républicain radical, radical-socialiste et du R. G. R..... 420 -Liste du parti socialiste S. F. I. O..... Liste du parti communiste français et d'union républicaine résistante et antifasciste..... Liste d'action rurale, familiale, communale et sociale, présentée par le M. R. P.....

Conformément à l'article 27 de la loi du 23 septembre 1948, les sièges ont été attribués aux listes ayant atteint succesivement la plus forte moyenne, la moyenne de chaque liste étant obte-nue en divisant le nombre de voix obtenu par elle par le nom-bre augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à cette

En conséquence, ont obtenu:

La liste d'union républicaine des indépendants et paysans, 2 sièges.

La liste du parti républicain radical, radical-socialiste et du rassemblement des gauches républicaines, 1 siège.

La liste d'union républicaine, 1 siège.

En vertu de l'article 27 de la loi susvisée, les candidats ont été proclamés élus dans l'ordre suivant:

M. Coty (René), présenté par la liste d'union républicaine des

indépendants et paysans.

M. Paumelle (Henri), présenté par la liste du parti républicain radical, radical-socialiste et du rassemblement des gauches républicaines.

M. de Montalembert (Geoffroy), présenté par la liste d'union

républicaine.

M. Houdet (Roger), présenté par la liste d'union républicaine des indépendants et paysans.

Les opérations ont été faites régulièrement,

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 5° bureau vous propose de valider les opérations électorales du département de la Seine-Inférieure.

# 5º Bureau. — M. Barret (Charles), rapporteur

#### Département de Seine-et-Marne

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de Seineet-Marne ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 1255.

Nombre des votants, 1249.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 10.

Suffrages valablement exprimés, 1239, dont la majorité absolua est de 620.

## Ont obtenu:

MM.	Bataille	883	voix.
	Pajot	873	_
	Boutemy		
	Boulloche	185	
•	de Saint-Gilles		
	Cognié	153	_
	Vidal	136	-
	Carrez	133	
	Seguin	132	
	Janannean	76	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Bataille, M. Pajot et M. Boutemy ont été proclamés élus comme ayant obtenu un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Bataille, de M. Pajot et de M. Boutemy, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 5° BUREAU. - M. Chastel, rapporteur.

## Département des Deux-Sèvres.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département des Deux-Sèvres ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 956.

Nombre des votants, 955.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 5.

Suffrages valablement exprimés, 950, dont la majorité absolue est de 476.

# Ont obtenu:

MM.	Lelant	377	voix.
	Coudé du Foresto		
	- Héline	309	
	Poirault	245	
	Macouin	200	
	Furgier	198	_
	Goutefangea	26	
	Revaireau		

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les resultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 956. Nombre des votants, 954. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 6. Suffrages valablement exprimés, 948.

# Ont obtenu:

MM.	Coudé du Foresto	511	voix.
	Lelant	445	
	Héline	372	_
	Poirault	229	
	Furgier	116	_
	Goutefangea	17	
	Revaireau	17	
	Macouin	6	-

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Coudé du Foresto et M. Lelant ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle profestation n'était jointe au dossier.

Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Coudé du Foresto et de M. Lelant, qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

5º Bureau. — M. de Montalembert, rapporteur.

## Département de la Somme.

Nombre de sièges à pourvoir: 3.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Somme ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 1465.

Nombre des votants, 1464.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 7.

Suffrages valablement exprimés, 1457, dont la majorité absolue est de 729.

# Ont obtenu:

	. Capelle	718	voix.
Mme	Delabie	713	
MM	Gilbert Jules	685	
	Potez	445	-
	Goret	419	
	Coël	392	•
	de Clermont-Tonnerre	139	
	Dujardin	133	_
	Martin	132	<u>.</u>
	Fromond	130	
	Damay	101	-
	Modeste	69	
	Bernard	61	
•	Bouthors	56	
	Delozière	55	
	Labarrière	17	
	Dubois	9	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, la majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

# Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1465. Nombre des votants, 1461. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9. Suffrages valablement exprimés, 1452.

## Ont obtenu:

· M.	Capelle	839	voix.
Mme	Delabie	828	_
MM.	Gilbert Jules	792	
	Potez	478	
	Goret	415	<del></del>
	Coël	404	
	Dujardin	124	
	Martin	123	
	Fromond	121	
	de Clermont-Tonnerre	11	
	Damay	10	
	Dubois	5	
	Modeste	5	
	Delozière	2	
	Bernard	1	
	Bouthors	1	
	Labarrière	1	- `

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Capelle, Mme Delabie et M. Gilbert Jules ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier. Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Capelle, de Mme Delabie et de M. Gilbert Jules qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la

5° Bureau. — M. Pellenc, rapporteur.

# Département du Tarn.

Nombre de sièges à pourvoir : 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département du Tarn ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 832.

Nombre des votants, 829.

Bulletins blancs ou nuls à déduire: 11.

Suffrages valablement exprimés, 818, dont la majorité absolue est de 410.

# Ont obtenu:

MM. Verdeille		voix.
Monsarrat	246	
Fauvel	167	
Durand	<b>1</b> 36	
Bertrand	122	
Grimal	<b>5</b> 8	
Fournials	39	
Pierre	39	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, la majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 832. Nombre des votants, 829. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 4. Suffrages valablement exprimés, 825.

# Ont obtenu:

MM.	Verdeille	429	voix.
	Monsarrat	<b>3</b> 93	
	Pelissou	362	
	Fauvel	330	
	Babau	32	
	Pierre	34	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Verdeille et M. Monsarrat ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.
Nulle protestation n'était jointe au dossier.
Votre 5° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Verdeille et de M. Monsarrat qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

6º BUREAU. - M. Henri Barre, rapporteur.

## Département de Tarn-et-Garonne.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département : " n-et-Garonne ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 476 Nombre des votants, 474.

Bulletins blanes ou nuls à déduire, 1.

Suffrages valablement exprimés, 473, dont la majorité absolue est de 237.

# Ont obtenu:

MM.	Cayrou	<b>2</b> 21	voix.
	Lacaze	208	<del></del> .
	Levgue	145	
	Laforgue	86	_
	David	66	_
	Dablanc	56	-
	Prunet	45	_
	Clamens	24	_
	Tauziac	22	
	Vic	21	-

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé a un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

#### Deuxieme tour.

Electeurs inscrits, 476 Nombre des votants, 475. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8. Suffrages valablement exprimés, 467.

# Ont obtenu:

MM.	Cayrou (Frédéric)	266	voix.
	Lacaze (Jean)		
	Leygue	179	<del></del>
	Dablanc	45	
	Prunet	31	
	Clamens	20	
	Vie	16	_

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Cayrou (Frédéric) et M. Lacaze (Jean) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.
Une protestation était jointe au dossier. Après l'avoir examinée, votre 6° bureau a décidé de n'en pas tenir compte.
Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Cayrou (Frédéric) et de M. Lacaze (Jean) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

6º BUREAU. - M. Boivin-Champeaux, rapporteur.

# Territoire du Togo.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

L'élection du 18 mai 1952 a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 31.

Nombre des votants, 30.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 0.

Suffrages valablement exprimés, 30.

Majorité absolue, 16.

# Nombre de voix obtenu par les candidats:

MM.	Zele (Jacques)	18	voix.
	Ajavon (Robert)	17	_
	Santos (Anani)	12	_
	Gustave (Lucius)		
	Ataxi (Amétré)	- 1	_
	Siaut (Louis)	1	
	Johnson (Romuald)		
	Wilson (Weeter)	ñ	_

En vertu de l'article 51 du 23 septembre 1948, M. Zele (Jacques) et M. Ajavon (Robert), ayant obtenu la majorité absolue des sustrages exprimés, ont été proclamés élus.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6º bureau vous propose de valider les opérations électorales du territoire du Togo.

# 6º Bureau. - M. Brizard, rapporteur.

# Représentant les citoyens français résidant en Tunisie élus par l'Assemblée nationale.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

L'élection, qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, le 29 mai 1952, a donné les résultats suivants:

Nombre des votants, 270.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 73.

Suffrages valablement exprimés, 197.

Nombre des voix obtenues par les candidats:

MM.	Colonna	***************************************	197	voix.
	Puaux .	***************************************	187	—.

Conformément à l'article 55 de la loi du 23 septembre 1948, modifiée par la loi du 12 avril 1952, M. Colonna et M. Puaux ont éte proclamés élus.

Les operations ont été faites régulièrement,

Les candidats proclamés justifient des conditions d'éligibilité requises par la loi.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

En conséquence, votre 6° bureau vous propose de valider les opérations électorales tendant à la désignation des représentants des citoyens français résidant en Tunisie.

# 6º Bureau. - M. Driant, rapporteur.

## Département du Var.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département du Var ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 706.

Nombre des votants, 706.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 7.

Suffrages valablement exprimés, 699, dont la majorité absolue est de 350.

## Out obtonic

ont obtena;		
MM. Lamarque (Albert)	443	voix.
Soldani (Edouard)	443	<u>.</u>
Merle	144	-
Giraud	142	_
Archer	87	
Bartoli	83	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Lamarque (Albert) et M. Soldani (Edouard), ont été pro-clamés élus comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Isnard .....

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Lamarque (Albert) et de M. Soldani (Edouard), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# 6º BURBAU. - M. Laurent-Thouverey, rapporteur.

# Département de Vaucluse,

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de Vaucluse ont donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 589.
Nombre des votants, 588.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 9.
Suffrages valablement exprimés, 579, dont la majorité absolue est de 290.

Ont obtenu:

MM.	Pellenc (Marcel)	264	voix.
	Niel	242	_
	Geoffroy (Jean)	220	
	Duffaut	178	
	Pons	89	_
	Ten	70	
	Barral	46	
	Chevalier	37	<b></b> ,

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat, il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Blecteurs inscrits, 589. Nombre des votants, 586. Bulletins blancs ou nuls à déduire, 2. Suffrages valablement exprimés, 584.

#### Ont obtenu:

MM. Pellenc (Marcel)	302	voix,
Geoffroy (Jean)	263	<del></del>
Niel	260	
Duffaut		
Pons	81	
Ten	74	<del></del> `

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Pellenc (Marcel) et M. Geoffroy (Jean) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement. Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Pellenc (Marcel) et de M. Geoffroy (Jean), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

# is Bureau. - M. Varlot, rapporteur.

# Département de la Vendée.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Vendée ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 1.162.
Nombre des votants, 1.159.
Bulletins blancs ou nuls à déduire, 7.
Suffrages valablement exprimés, 1152, dont la majorité absolue est de 577.

# Ont obtenu:

MM. Rochereau (Henri)		voix.
Priouzeau		
'Erceau		
Clergeau	196	
Verdon	27	
Moreau	24	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, MM. Rochereau (Henri) et de Maupeou (Jacques) ont été proclamés élus comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Rochereau (Henri) et de M. de Maupeou (Jacques), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

6º BUREAU. - M. Reynouard, rapporteur.

#### Département de la Vienne,

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Vienne ont donné les résultats suivants:

## Premier tour.

Electeurs inscrits, 869.

Nombre des votants, 867.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 4.

Suffrages valablement exprimés, 863, dont la majorité absolue est de 432.

### Ont obtenu:

MM.	Masteau	493	voix.
	Maurice	285	
	Tognard	178	
	Bouloux	126	
	Guillom	111	
	Maillocheau	110	
	Huyard	108	<u> </u>
	Roux	97	
	Sorin	97	
	Coubrat		

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Masteau (Jacques) a été proclamé élu comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

La majorité absolue n'ayant été obtenue que par un candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 869.

Nombre des votants, 866:

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 26.

Suffrages valablement exprimés, 840.

# Ont obtenu:

MM. Maurice (Georges)	455	voix
Guillom		
Bouloux	103	-
Tognard	13	_
Sorin	5	
Roux	1	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Maurice (Georges) a été proclamé élu comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Masteau (Jacques), et de M. Maurice (Georges) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

M

6º BUREAU. — M. François Schleiter, rapporteur.

#### Département de la Haute-Vienne.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de la Haute-Vienne ent donné les résultats suivants:

#### Premier tour.

Electeurs inscrits, 766.

Nombre des votants, 763.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 20.

Suffrages valablement exprimés, 743, dont la majorité absolue est de 372.

#### Ont obtenu:

MM.	Charlet (Gaston)	518	voix.
	Lamousse (Georges)	517	_
	Pascaud		
	Texier		

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Charlet (Gaston) et M. Lamousse (Georges) ont été proclamés élus comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Charlet (Gaston) et de M. Lamousse (Georges) qui remplissement les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

6º Bureau. — M. Louis Gros, rapporteur.

# Département des Vosges.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département des Vosges ont donné les résultats suivants:

# Premier tour.

Electeurs inscrits, 1173.

Nombre des votants, 1170.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 4.

Suffrages valablement exprimés, 1166, dont la majorité absolue est de 584.

# Ont obtenu:

MM	Courroy	455	voix.
	Parisot	444	
	Grenier	362	
	Madelin	337	<del></del> .
	Farinez	155	
	Escande	138	
	Fleurance	130	_
	Delacroix	104	
	Goguel	67	
	Poincelot	<b>59</b>	
	Sester	57	

La majorité absolue n'ayant été obtenue par aucun candidat il a été procédé à un deuxième tour de scrutin qui a donné les résultats suivants:

## Deuxième tour.

Electeurs inscrits, 1173:

Nombre des votants, 1169.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 8.

Suffrages valablement exprimés, 1161.

# Ont obtenu:

	,		
М.			
	Parisot	788	
	Grenier	311	
	Madelin	276	
	Poincelot		
	Sester	55	_
	Farinez	6	
	Goguel	<b>2</b>	
	Escande	2	
	Delacroix	1	

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. Courroy (Louis) et M. Parisot (Henri) ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité relative des voix.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. Courroy (Louis) et de M. Parisot (Henri) qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

6° Bureau. — M. Symphor, rapporteur.

# Département de l'Yonne.

Nombre de sièges à pourvoir: 2.

Les élections du 18 mai 1952 dans le département de l'Yonne ont donné les résultats suivants:

## Premier tour,

Electeurs inscrits, 933.

Nombre des votants, 932.

Bulletins blancs ou nuls à déduire, 118.

Suffrages valablement exprimés, 814, dont la majorité absolue est de 108.

## Ont obtenu:

MM. de Raincourt	• • • • • • •	515	voix
Plait		418	-
Masson		<b>2</b> 26	
Brisson see see		195	<u> </u>
Durand			
Blancheteau			

Conformément à l'article 26 de la loi du 23 septembre 1948, M. de Raincourt (Philippe) et M. Plait (André) ont été proclamés élus comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits.

Les opérations ont été faites régulièrement.

Une protestation était jointe au dossier. Après l'avoir examinée, votre 6° bureau a décidé de n'en pas tenir compte.

Votre 6° bureau vous propose, en conséquence, de valider l'élection de M. de Raincourt et de M. Plait (André), qui remplissent les conditions d'éligibilité prescrites par la loi.